



# 1 FO pour tous

Novembre 2016 - n°21

## Sommaire :

- 1) Vie quotidienne
- 2) Fiscalité
- 3) Social
- 4) Brève

**Dossier du mois** : CHSCT- M du 12 juillet 2016

Communication des Directions sur leurs grands projets

\*\*\*\*\*

## 1) **Vie quotidienne** : médecine de prévention : des mesures d'urgence doivent être prises

Un groupe de travail sur la médecine de prévention/médecine du travail dans la Fonction Publique s'est tenu à la DGAFP (Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique), le 6 septembre 2016.

**Force ouvrière** était représentée par Olivier Bouis, Annie Coquin-Georgeac (Médecin de prévention, MDP) et Thierry Iva.

Dès le début de la réunion, la DGAFP a reconnu la crise de la médecine de prévention en l'attribuant essentiellement à la pénurie générale de médecins en France, ainsi que par l'attrait insuffisant de la spécialité « médecin du travail » dans les facultés de médecine.

Sans nier cette réalité, **FO** a dressé un constat plus précis sur la situation.

Dans les secteurs de la Fonction Publique où les moyens accordés à la médecine de prévention n'ont jamais permis que la simple surveillance médicale soit effective, il n'y a aucune amélioration.

De surcroît, dans les ministères qui ont pu bénéficier, pendant une période, d'une médecine de prévention, la situation se dégrade et devient extrêmement préoccupante. En effet, les conditions d'exercice que subissent les médecins de prévention provoquent leur fuite alors que leur nombre est déjà très insuffisant.

**FO** a dénoncé cette logique qui consiste à demander au MDP de se concentrer sur les tâches les plus urgentes quitte à déléguer une partie de ses missions.

**FO** a donc insisté sur le fait qu'il était nécessaire de créer des emplois de secrétaires médicaux ou d'infirmiers.

**FO** a rappelé son attachement à la réglementation définissant la surveillance médicale des agents, réalisée par le MDP.

Pour **FO**, une mutualisation de la pénurie (préconisation de la DGAFP) ne résoudra en rien la crise de la médecine de prévention.

Pour **FO**, l'amélioration du fonctionnement des services de médecines de prévention, au bénéfice de l'ensemble des agents, passe par une amélioration des conditions d'exercice des médecins de prévention.

Pour cela, il y a des mesures d'urgence à prendre en termes de recrutement de personnels qualifiés et de rémunération.

## 2) **Fiscalité** : Impôt sur le revenu / Cession de la nue propriété du logement : possible pour le Besson ancien mais pas pour le Besson neuf, ni le Robien.

Le **dispositif Besson ancien** permet au propriétaire d'un logement ancien donné en location de pratiquer une déduction spécifique de 26 % sur ses revenus bruts fonciers sous réserve de respecter certaines conditions de loyer et de ressources du locataire notamment (CGI art. 31, I-1°- j).

Le démembrement de la propriété du logement **pendant la période couverte par l'engagement de location** entraîne en principe la remise en cause de l'avantage fiscal. L'administration admet toutefois que la cession de la nue-propriété du logement - en cas de donation avec réserve d'usufruit par exemple - ne prive pas le propriétaire devenu usufruitier du bénéfice du régime de faveur s'il continue à respecter son engagement de location ([BOI-RFPI-SPEC-20-10-30-10 n°450](#)).

Dans une réponse ministérielle du 13 septembre, l'administration précise que cette mesure de tempérament ne peut être transposée à l'amortissement **Besson neuf** ni à l'amortissement **Robien** qui a pris le relais.

[Rép. Deflesselles : AN 13-9-2016 n° 31774](#)

## 3) **Social** : Sécurité sociale

Le redressement consécutif à un contrôle Urssaf, fondé sur des renseignements n'ayant pas été recueillis par l'inspecteur du recouvrement auprès de l'employeur, mais auprès d'un tiers, est entaché de nullité.

[Cass. 2e civ. 31-3-2016 n° 15-14.683](#)

## 4) **Brève** :

Le gouvernement incite-t-il certains ministères à ouvrir le référencement de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires à des opérateurs privés au nom du respect de la libre concurrence ? C'est ce que l'on pourrait croire au vu d'une réponse de la ministre de la Fonction Publique, Annick Girardin, pour qui il semble « *important que les agents soient informés de la diversité des contrats existants sur le marché afin d'éclairer leurs choix en la matière* ». Pour un employeur qui s'est longuement désintéressé de la protection sociale complémentaire de ces personnels, voilà une position très affirmée. Rappelons que les derniers référencements avaient presque tous été remportés par les mutuelles historiques, dont la MGEFI.

*Le Syndicaliste* n°28 de juillet 2016

## Dossier du mois : **Communication des Directions sur leurs grands projets**

(La lettre du CHSCT n° 06-2016)

Ce point est une première : son objectif est d'ouvrir le débat et informer le CHSCT-M.

### **DGFIP : Présentation de deux grands projets**

**La politique immobilière de l'État** : un plan d'actions validées par les Ministres transformera France Domaine en Direction : la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État). Elle comportera trois Sous-Directions dotées de deux bureaux chacune.

Les impacts au niveau déconcentré sont en cours d'expertise. D'après la présentation qui en a été faite, les conséquences de ce projet sont soit inexistantes soit mineures : aucun changement ni sur le statut des agents, ni sur les règles de fonctionnement. Pratiquement aucun changement concernant le portefeuille des agents (leur activité).

L'organigramme est stabilisé et il n'est pas envisagé de déménagement (les services restent dans le bâtiment Necker à Bercy).

**Le prélèvement à la Source (PAS)**. Après avoir rappelé les grandes lignes du projet, il a été précisé, suite à une interrogation de **FO Finances**, qu'une étude d'impact générale sera réalisée par la DGFIP. Elle concernera les impacts sur les Finances de l'État, les agents, les contribuables, les services de la DGFIP et les versements effectués par les collecteurs.

Cette étude d'impact sera annexée au Projet de Loi de Finances 2017.

Une grande campagne de communication et de formation des agents et un plan d'accompagnement en amont seront réalisés de même qu'une foire aux questions sur le site.

Sans vouloir refaire les débats directionnels, **FO Finances** a rappelé son opposition au prélèvement à la source.

### **DOUANE : présentation de cinq grands projets**

La DGDDI a présenté la création de trois structures spécialisées : le Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (**SARC**) ; le Service des Grands Comptes (**SGC**) et le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (**SNDFR**) ainsi que deux grands projets à venir : la centralisation comptable avec la mise en place de pôles comptables interrégionaux et le Service facturier (**SFAC**).

Pour **FO Finances** la création des services à compétence nationale, impactera forcément les services déconcentrés de la Douane. La plus emblématique est sans nul doute la réforme comptable qui verra la fermeture des 2/3 des recettes régionales.

La DGDDI est à un tournant de son histoire, avec la mise en œuvre de son plan stratégique auquel **FO** demeure profondément opposé.

### **INSEE :**

La DG de l'INSEE a présenté succinctement les conséquences induites par la réforme territoriale.

Une présentation du nouvel immeuble de la Direction Générale, « white », qui sera implanté à Montrouge, a été faite. La date annoncée de l'emménagement sur ce site serait début 2018.

Curieuse méthode : mise à part la Douane qui a fait l'effort de transmettre une note sommaire de trois pages, aucun dossier n'a été transmis par les autres Directions Générales et jusqu'au dernier moment nous ne savions même pas (hormis la Douane) quelle Direction devait intervenir et sur quoi ! Dans ces conditions, le CHSCT-M n'avait pas à donner d'avis et n'en a d'ailleurs pas donné. D'après les présentations orales des grands projets directionnels il est pour le moins très surprenant d'apprendre qu'il n'y aurait pas (ou pratiquement pas) d'impact : ni sur les conditions de travail des agents, ni sur leur santé physique et mentale ! L'utilité d'une telle présentation reste donc encore à démontrer.

Pour **FO Finances** les analyses d'impacts restent à construire, la présidente elle-même en a convenu ! **FO Finances** a rappelé son attachement aux discussions directionnelles qui doivent se poursuivre au sein de ces trois Directions.

\*\*\*\*\*

Toutes ces restructurations ne sont pas sans conséquence. Aussi, **FO Finances** rappelle le rôle essentiel des fiches de signalement et des fiches d'impacts.

**Point sur les fiches de signalement** : Il s'agit du dispositif destiné à favoriser le signalement des différentes situations d'exposition auxquelles les agents peuvent être confrontés (insultes, menace, violences, dégradations, altercations entre collègues, avec le public, ...). Ces fiches sont disponibles sur ULYSSE 72 /agents/Conditions de vie au travail / fiches déclaratives.

Une fois que les signalements ont été transmis, l'important pour **FO Finances**, ce sont les mesures de prévention que l'Administration doit proposer et mettre en œuvre dans l'intérêt des agents.

A la DGFIP, 1595 fiches de signalement ont été transmises aux assistants de prévention au cours de l'année 2015.

**Fiches d'impact** : pour **FO Finances**, une véritable étude d'impact le plus en amont possible des projets est préférable à l'actuelle fiche d'impact qui est soit trop succincte, soit délivrée tardivement. La présidente du CHSCT-M du 12 juillet 2016 s'est montrée favorable à l'élargissement de cette fiche à d'autres rubriques ce qui nous rapproche d'une véritable étude d'impact. A suivre.

Pour mémoire, une information générale datée du 30-09-2016 portant sur le PLF 2017-Emplois, annonce que le nombre de suppression d'emplois l'an prochain à la DGFIP, qui s'exprime exclusivement « en équivalent temps plein » (ETP) est fixé à 1630 emplois en l'état actuel du PLF, c'est à dire avant son examen par le Parlement.